



ARRETE DU PRESIDENT
N° 200903

OBJET : FERMETURE DE LA PISCINE DE L'ARCHE GUEDON A TORCY POUR ARRET TECHNIQUE DU LUNDI 26 OCTOBRE AU DIMANCHE 1^{ER} NOVEMBRE 2020 INCLUS.

LE PRESIDENT,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT La nécessité de fermer pour arrêt technique obligatoire la piscine de l'Arche Guédon, sise place des Rencontres à Torcy (77200), du lundi 26 octobre au dimanche 1^{er} novembre 2020 inclus,

ARRETE

ARTICLE 1 La fermeture de la piscine de l'Arche Guédon à Torcy comme suit :

- du lundi 26 octobre au dimanche 1^{er} novembre 2020 inclus.

ARTICLE 2 Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Torcy, au Maire de Torcy, et publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'agglomération.

ARTICLE 3 Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Torcy, le 7 septembre 2020

Pour extrait conforme au Registre des arrêtés
Transmis à la Sous-Préfecture de Torcy le : - 8 SEP. 2020
Publié ou notifié le : - 8 SEP. 2020

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Le Président,

Communauté d'Agglomération
Paris-Vallée de la Marne
5, cours de l'Arche Guédon à Torcy
77200 TORCY, LA VALLEE Cedex 1
Tél. 01 60 37 24 24
Fax. 01 60 37 28 28

Guillaume LE LAY-FELZINE

Accusé de réception en préfecture
077-200057958-20200907-200903ARR-AR
Date de télétransmission : 08/09/2020
Date de réception préfecture : 08/09/2020